ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 73992

Texte de la question

M. Daniel Vachez appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur le délicat problème de la traçabilité des aliments contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM). Dans son rapport, rendu public le 30 janvier 2002, sur l'évaluation des risques relatifs à la consommation d'aliments composés d'OGM ou issus d'OGM, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) recommande la mise en place de méthodes supplémentaires d'évaluation des risques. A l'heure où les consommateurs se remettent enfin de la crise de la vache folle, il souhaite connaître la suite que les pouvoirs publics entendent réserver à l'avis de l'AFSSA dont l'application serait le gage de crises à l'avenir durablement écartées.

Données clés

Auteur : M. Daniel Vachez
Circonscription : Seine-et-Marne (8e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73992
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1367